

# INTERPELLATION

**Auteur** PLR, par Philippe Germanier (suppl.)  
**Objet** Nos impôts sous l'eau, puis congelés et après?  
**Date** 11.09.2018  
**Numéro** 1.0265

---

Lors du récent orage, nos impôts se sont retrouvés noyés paralysant le service des contributions pendant 4 jours. Il a fallu engager des moyens importants pour tenter de sauvegarder des données sensibles.

- Qu'en est-il des documents transmis par les contribuables qui ne pourraient être récupérés?
- Ces travaux ont-ils été confiés à des tiers ou réalisés par le personnel de l'administration?
- Du personnel externe a l'Etat a-t-il pu avoir accès aux données des contribuables?
- Le personnel du SCC soumis à l'arrêt de travail est-il rétribué?
- A combien s'élèvent les frais occasionnés par la récupération des documents?

## **Conclusion**

Que se passerait-il si le Service informatique était mis hors service lors d'intempéries importantes?

Quelles mesures ont été prises pour qu'un tel événement ne se reproduise plus et pour garantir la sauvegarde totale des données en cas de catastrophe?